**DOSSIER DE SUBVENTION**

**AU TITRE DU PLAN DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

**2019**

**INTITULE et LOCALISATION du PROJET** : Extension du Pôle d’Échanges Multimodal La Poterie

**MAITRE D’OUVRAGE :**

* Adresse : Rennes Métropole

4, avenue Henri Fréville

CS 93111 – 35031 Rennes Cedex

* Tél : 02.99.86.60.60
* Email : investissements-transports@rennesmetropole.fr

**Statut juridique :** Métropole

**Identité du représentant légal** : Emmanuel COUET

* Fonction : Président de Rennes Métropole

**Identité du responsable technique à contacter pour le projet (s’il diffère du représentant légal) : Vincent TOURNEDOUET**

* Fonction : Responsable du Service Métro Investissements Transports, Rennes Métropole
* Tél : 02.99.86.64.78
* Email : v.tournedouet@rennesmetropole.fr

**NOTE EXPLICATIVE**

**1 – Description de l'opération :**

Le pôle d'échanges multimodal "La Poterie" été mis en service avec la ligne a du métro le 16 mars 2002. Il a connu d'emblée un succès important.

Il était constitué à l'origine d'une gare-bus comportant 10 places de dépose-minute et d'un parc relais de 406 places.

Il fonctionne selon les mêmes modalités que les quatre autres parcs relais du réseau STAR (J.F. Kennedy, Villejean-Université, Henri Fréville, Les Préales) : il est gratuit et réservé exclusivement aux utilisateurs du réseau star. Le contrôle se fait en sortie sur présentation d’un titre de transport validé dans l’heure et dans une station autre que la station du parc relais. Les horaires de fermeture des parcs relais sont assujettis à ceux du métro : fermé la nuit entre 1h00 et 5h00 ou 2h00 et 5h00. Le stationnement est interdit en dehors des heures d’ouverture.

Avec le succès de la ligne a et l'évolution des pratiques intermodales, le site est aujourd'hui saturé. Le parc relais est complet en semaine de 8h30 à 15h30 environ. La gare bus ne peut plus accueillir de nouvelles lignes. L'espace dépose minute est très régulièrement saturé en fin d'après-midi, avec un phénomène d'hyperpointe le vendredi soir lorsqu'il est utilisé par les co - voitureurs de type BlaBlaCar ou équivalent, ce qui conduit certains usagers à des conduites inappropriées voire dangereuses.

En accompagnement de la création de la ligne b du métro automatique, et en prévision de l'augmentation du trafic passager sur l'ensemble du réseau (notamment la ligne a avec une augmentation de trafic estimée à +17% dans les études de trafic du projet), Rennes Métropole a la volonté d'augmenter la capacité d'accueil du pôle d'échanges multimodal de la Poterie, qu'il s'agisse du parc relais de la gare-bus ou du dépose-minute.

En effet, l’extension du réseau de transport de Rennes Métropole avec la ligne b du métro a notamment pour objectif de favoriser la multimodalité grâce à des pôles d’échanges (métro, bus, voiture, vélos, …) dont les parcs relais constituent des éléments structurants essentiels.

Le pôle d'échanges multimodal de la Poterie réunit sur un même site, en bordure de la rocade sud :

- la station de métro La Poterie, terminus sud-est de la ligne a

- un parc relais de 380 places, la capacité ayant été réduite en 2015 par la création d'un dépose-minute provisoire indépendant de la gare-bus

- une gare bus desservie par 8 lignes STAR (les 4 lignes urbaines 2/12/11/33 et les 4 lignes métropolitaines 59/73/173E/75) et disposant d'un quai dédié au réseau illenoo)

-un dépose minute, réaménagé en juillet 2015, d'une quinzaine de places

-une station Le VéloStar

-un espace VéloPark, stationnement sécurisé en location pour les vélos

Le site est aussi aujourd'hui le principal point de distribution des vélos à assistance électrique mis en location par Keolis Rennes dans le cadre du service de location de vélos.

**2 - Objectifs poursuivis :**

L'extension du pôle d'échanges multimodal passe par un réaménagement des espaces existants d'une part, et d'autre part l'utilisation d'un terrain au sud du site, aujourd'hui faisant partie du complexe sportif André Fresnais, réservé à l'agrandissement du parc relais

L'élément principal du programme consiste en l'accroissement de capacité du parc relais. Il offre aujourd'hui 380 places de stationnement ; le présent programme prévoit d'atteindre une jauge totale d'environ 700 places comprenant des emplacements réservés aux PMR (2% des places tel que prévu par la réglementation), des emplacements réservés aux véhicules électriques équipés de bornes de recharge, et des emplacements réservés aux co-voitureurs "de proximité" qui viennent s'y garer.

Pour atteindre cette capacité, le programme prévoit la construction d'un parc de stationnement en ouvrage afin de maximiser la nouvelle offre de service sans pénaliser l'occupation du site. Ainsi, l'implantation envisagée pour la construction laisse en rive Sud une capacité d'extension pour le parc relais, par exemple par une nouvelle construction mitoyenne, mais aussi en frange ouest du site, un terrain non aménagé qui pourrait à terme recevoir un programme immobilier d'une autre nature (locaux d'activités, logement…)

De la même façon, les nombreux cheminements modes doux existant en périphérie et à travers le site seront repensés pour actualiser et optimiser les trajets tant vers le pôle qu'à travers le quartier

La partie nord-est du parc relais existant est prévue entièrement réaménagée pour agrandir la gare bus et offrir ainsi des quais supplémentaires. Celle-ci est prévue connectée à une emprise foncière d'une largeur de 12m le long du trajet du métro, réservée à la création d'une éventuelle voie de transport collectif en site propre ultérieure pour des bus vers Chantepie

L'espace de dépose minute existant depuis 2015 au nord-ouest du parc relais doit être agrandi pour doubler les emplacements de stationnement. Il doit aussi être aménagé pour offrir un meilleur accueil aux usagers avec la construction d'abris et de sanitaires publics, à l'instar de ce qui est prévu dans les 3 parcs relais de la ligne b. Par ailleurs, la lisibilité de son accès doit être améliorée afin d'éviter tout accès de véhicules personnels dans la gare bus.

La construction d'un local de distribution et d'entretien des vélos à assistance électrique loués par le VéloStar est aussi prévue dans cette zone, proche du métro.

Un accès principal au parc relais sera créé depuis la rue de Vern à l'ouest du site. Il permettra l'entrée et la sortie des véhicules, alors que l'accès existant sera conservé comme accès technique et hors gabarit.

Ce nouvel accès rue de Vern nécessite la création d'un carrefour giratoire sur la rue de Vern.

L'ouvrage à construire sera limité à 3 étages - offrant 4 niveaux de stationnement - afin de s'inscrire dans le site de façon harmonieuse sans occulter la visibilité du viaduc du métro. Le dernier niveau sera aménagé à l'air libre.

L'organisation intérieure comprendra une double rangée d'emplacements avec une circulation centrale en boucle, à sens unique. L'emprise au sol représente donc une largeur d'environ 40m sur 80m de longueur.

Une trame constructive aérée entre poteaux structurels, alliée au principe d'une construction métallique ou mixte béton-métal, offriront une relative légèreté à l'ouvrage tout en participant à la sensation de confort, de luminosité et au sentiment de sécurité pour les usagers.

La rampe de desserte des niveaux sera une double rampe hélicoïdale permettant de monter et de descendre. Positionnée à l'entrée du Parc Relais, elle desservira indépendamment chaque niveau afin de permettre l'accès rapide à des emplacements libres, notamment grâce au dispositif d'affichage des places disponibles par niveau. De même l'évacuation sera directe depuis chaque niveau. Le rez-de-chaussée et les espaces extérieurs de stationnement, constituant chacun une zone, seront eux aussi équipés de panneaux dynamiques d'orientation.

Le parc relais sera conçu pour être largement ventilé de manière à simplifier la conception en terme de sécurité incendie tout en respectant la réglementation en matière de comportement au feu. L'ouvrage construit sera un ERP de type PS (Parc de Stationnement). Les façades seront ainsi partiellement ouvertes sur l'extérieur. Le rez-de-chaussée ne sera pas fermé, mais en continuité fonctionnelle avec les aménagements de la partie aérienne du parc relais

La circulation piétonne verticale principale de la construction, qui comprendra un escalier et deux ascenseurs, sera positionnée en façade nord, dans la continuité d'un cheminement extérieur sécurisé jusqu'au cœur de pôle.

Les locaux existants du bâtiment multiservices à l'entrée du parc relais existant, où sont situés entre autres des équipements techniques et la liaison avec la station de métro, seront conservés. Partiellement restructurés et agrandis, ils abriteront des locaux de rangement du matériel du parc relais, des sanitaires publics, un local de stationnement sécurisé des vélos,un local de distribution des VAE en location longue durée et un local de transformation électrique pour alimenter les bus.

Seront construits dans le parc de stationnement en ouvrage des locaux complémentaires de rangement, d'entretien, de garage de l'auto-laveuse, le local du gardien du site et des locaux techniques.

En périphérie du parc relais restructuré, les voies de circulation des modes doux se trouvent remaniées. La route vélo Rennes – Chantepie au-dessus de la rocade est confortée à travers le mail piéton; depuis le passage inférieur sous le métro, elle vient s'insérer sur le giratoire de la station La Poterie. Un cheminement piéton transversal est-ouest, mettant en relation la route vélo vers Chantepie avec la rue de Vern et sa traversée souterraine est préservée ; elle traverse le Parc Relais en passant au pied de l'ouvrage construit.

**3 - Objectifs prioritaires de l’Etat du Plan de soutien à l'investissement public local :**

* Bâtiments et équipements publics
* Mobilité
* Hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant

**4 – Durée de l’opération :**

- Date de début des travaux (année et trimestre) :

1er trimestre 2020

- Date de fin des travaux (année et trimestre) :

3ème trimestre 2021

**5 - Echéancier de réalisation :**

- Date de consultation des entreprises : 2ème semestre 2019

- Date prévue du commencement d'exécution : janvier 2020

- Date de dépôt de la demande de permis de construire : 6/02/2019

- Permis de construire délivré le : En cours d'instruction

**6 – Coût prévisionnel (HT)** : 9 550 000€ (travaux)

**REMARQUE** : Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble de l'opération s'élève à 11 235 000 € HT.

Ce montant se décompose comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Montant en (€ HT) |
| Travaux | 9 550 000 € |
| Honoraires / Etudes de Maîtrise d'oeuvre | 990 000 € |
| Divers travaux et provisions pour aléas | 695 000 € |
| **TOTAL** | **11 235 000 € HT** |

**7 - Montant de la subvention sollicitée :**

Rennes Métropole sollicite un financement à hauteur de 6,41% du coût des travaux, soit 612 000 €.

**DEVIS DESCRIPTIF DETAILLE**

(joindre devis estimatifs et toutes pièces utiles à la compréhension du tableau)

**REMARQUE** : Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement

|  |  |
| --- | --- |
| **POSTES DE DEPENSES** | **MONTANT HT** |
| Travaux allotis | 9 180 000,00 € |
| Travaux d'aménagement du giratoire reu de Vern (réalisés par marchés à bons de commande) | 370 000,00 € |
|  |  |
| Total | 9 550 000,00 € |

Nota : La consultation des entreprises est en cours.

**Détail du montant TRAVAUX**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Lots** | **Désignation** | **Entreprise** | **Offres** |
| 1 | Terrassement-assainissement-voirie-signalisation-mobilier | **EUROVIA** | **1 464 718,64 €** |
| 2 | Espaces verts | **ID VERDE** | **174 159,31 €** |
| 3 | Réseaux souples - AEP - éclairage | **SPIE** | **519 648,50 €** |
| 4 | Gros Oeuvre | **ANGEVIN** | **3 297 850,28 €** |
| 5 | Electricité CFO-CFA | **SATELEC** | **928 979,98 €** |
| 6 | Plomberie-Ventilation-Sanitaires automatiques | **SOPEC** | **194 000,00 €** |
| 7 | Appareils élévateurs | **SCHINDLER** | **171 952,00 €** |
| 9 | Bardage bois | **LIMEUL** | **603 718,88 €** |
| 10 | Etanchéité | **SMAC** | **202 262,99 €** |
| 11 | Cloisons-Menuiseries Intérieures-Faux Plafonds | **SAPI** | **31 565,10 €** |
| 13 | Signalétique | **SELF SIGNAL** | **62 990,00 €** |
| TOTAL  en € HT | Ensemble des Lots |  | **7 651 845,68 €** |
| 8 | Charpente métal-Serrurerie-Couverture | **RELANCE** | ***700 154,32 €*** |
| 12 | Peinture-Finitions-Revêtements de sols | **RELANCE** | **578 000,00 €** |
| 14 | Photovoltaïque et ossature métallique | **RELANCE** | **250 000,00 €** |
| TOTAL  en € HT | Ensemble des Lots |  | **9 181 845,68 €** |
|  | Travaux d'aménagement du carrefour giratoire rue de Vern |  | **370 000,00 €** |
| TOTAL  en € HT | Total TRAVAUX |  | **9 550 000 €** |

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ou SYNDICAL ou COMMUNAUTAIRE**

**arrêtant les modalités de financement ci-dessous**

**(joindre cette délibération)**

**Délibération n°C 16-305 du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2016**

**Délibération n°C18-182 du Conseil Métropolitain du 15 novembre 2018**

**+ Projet de Décision soumise au Conseil Métropolitain du 14 novembre 2019**

**N.B**. : Les coûts doivent être inscrits **HORS TAXES** :

**REMARQUE** : pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement

**Coût des travaux H.T. :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Financement | Montant de la subvention | Date de la demande | Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi | Taux |
| Union européenne |  |  |  |  |
| État | 612 000€ |  |  | 6,41% |
| Région | 2 201 500€ |  |  | 23,05% |
| Département |  |  |  |  |
| Autres subventions |  |  |  |  |
| Sous-total subventions publiques |  |  |  |  |
| Autofinancement | 6 736 500€ |  |  | 70,54% |
| Emprunt |  |  |  |  |
| TOTAL | 9 550 000€ |  |  | 100% |

**7 - Échéancier des dépenses :**

2020 : 59 %

2021 : 41%

**ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT**

**D’EXECUTION DES TRAVAUX**

Je soussigné, Jean-Jacques BERNARD, vice-Président délégué aux Transports et aux Déplacements,

atteste que l’opération décrite ci-après, faisant l’objet d’une demande de subvention au titre du plan de soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 n’a pas connu de début d’exécution et m’engage à ne pas commencer l’opération avant que le dossier :

**-** ne soit reconnu complet par l’Etat

ou

- à défaut, ne soit réputé complet au terme d’un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu’à la production de ces pièces.

**Objet de l’opération :**

Extension du Pôle d’Echanges Multimodal La Poterie

**Coût HT de l’opération :**

11 235 000 € HT dont 9 550 000 € HT au titre des travaux allotis

**Montant sollicité :**

612 000 € HT soit 6,41% du montant des travaux

Jean-Jacques BERNARD,

Vice-Président délégué aux Transports

et aux Déplacements de Rennes Métropole

A Rennes,

Le

Signature et cachet

**ATTESTATION DE PROPRIETE**

Je soussigné, Jean-Jacques BERNARD, vice-Président délégué aux Transports et aux Déplacements,

atteste que la collectivité suivante : Ville de Rennes + Rennes Métropole,

est propriétaire du terrain où vont être réalisés les travaux suivants :

Extension du Pôle d’Échanges Multimodal La Poterie

En foi de quoi, j’ai délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le maire ou le président de l’EPCI (nom, qualité, commune ou EPCI concerné) :

Jean-Jacques BERNARD,

Vice-Président délégué aux Transports

et aux Déplacements de Rennes Métropole

A Rennes,

Le

Signature et cachet

**PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER**

**□ une lettre** de demande de subvention signée du maire ou du président du

Groupement

□ **une note explicative** précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global

□ **la délibération** du Conseil municipal ou de l’organe délibérant de l’établissement public de coopération intercommunale approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicitant la subvention

□ **le plan de financement** prévisionnel précisant l’origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues,

□ l**e** **devis** **descriptif** détaillé,

□ **l’échéancier** de réalisation de l’opération et des dépenses,

□ **une attestation de non-commencement** de l’opération et d’engagement à ne pas en commencer l’exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet, sauf autorisation visée au grand II alinéa 2.2 (ou II de l’article R 2334-24 du code général des collectivités territoriales).

**Acquisitions immobilières :**

□ le plan de situation, le plan cadastral faisant apparaître le numéro de section et de parcelle,

□ dans le cas où l’acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

**Travaux :**

□ un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci,

□ le plan de situation, le plan de masse des travaux, le plan cadastral,

□ le programme détaillé des travaux ou le dossier d’avant-projet, s’il y a lieu,

□ le permis de construire ou copie du récépissé de dépôt de la demande de permis de construire,

□ une notice précisant l’absence de risques naturels majeurs,

□ un diagnostic énergétique présentant les résultats attendus en termes de consommation énergétique

□ l’avis de la sous-commission départementale pour les travaux d’accessibilité aux personnes à mobilité réduite (demande à formuler auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer, service mission sécurité / accessibilité).